

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 197

Objet : Remplacement de deux pneus sur le véhicule immatriculé GZ-884-ZM.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Considérant qu'il est important de procéder au remplacement de deux pneus sur le véhicule immatriculé GZ-884-ZM. Les pneus actuellement montés présentent des défauts importants qui compromettent la stabilité ainsi que la tenue de route du véhicule lors de son utilisation. Pour des raisons de sécurité, leur remplacement doit être effectué dans les meilleurs délais.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société NORAUTO dont le siège est situé sise Avenue du Poteau, 60300 Chamant, pour un montant de 241.42 € HT, soit 289.70 € TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société NORAUTO

Fait à Senlis, le

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : **25 AOUT 2026**

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : **25 AOUT 2026**

Signé électroniquement par
Jean-Baptiste LEGRAIS



Le 25 août 2026



Devis n° 1226/109989

Le 24/08/2026

NORAUTO FRANCH. CHAMANT
AVENUE DU POTEAU

60300 CHAMANT
Tel : 0344641094

Fax : 0344641095

SOCIETE CCSO
60300 SENLIS
Portable: 0681814340

Vehicule : GZ884ZM (2024) PEUGEOT 208 II 1.2 Hybrid 100 (M10PGTVP209U703)
Km Selon Client 1

Code	Libelle	P.U HT	P.U TTC	Qte	Tot TTC
Choix 1					
A 2741601	195/55R16 91H TUR6 BRIDGESTONE	103,25	123,90	2,00	247,80
I 9999	1 Consommation carburant : B	0,00	0,00		0,00
I 9999	2 Adhérence sol mouillé : A	0,00	0,00		0,00
I 9999	3 Bruit extérieur (en db) : 70	0,00	0,00		0,00
I 9999	Intensité bruit roulement : B	0,00	0,00		0,00
F 0422	FORFAIT MEV 15" ET 16"	17,46	20,95	2,00	41,90

Total H.T. € 241,42 Total TTC € 289,70

Votre conseiller NORAUTO : C suzanne

Ce devis est valable jusqu'au 08/09/2026

sous reserve de controle du vehicule dans nos ateliers

Ne payez pas ce devis... Ni les prochains !

Souscrivez dès maintenant au Pass Entretien le forfait mensuel à prix fixe qui comprend tout l'entretien courant de votre voiture conforme au carnet constructeur.

Pour votre PEUGEOT , à partir de 36,00 € par mois, pour 36 mois.

Option Pneumatique été à partir de 15,00 € par mois

Option Pneumatique hiver à partir de 30,00 € par mois

Option Pneumatique 4 saisons à partir de 17,00 € par mois

Renseignez vous dans votre centre ou au 0344641094

Pensez à vérifier l'éligibilité de votre véhicule auprès d'un vendeur

